



Conditions générales d'accès aux formations

PROFIL CANDIDAT

1 – Toutes les formations sont accessibles à partir de 16 ans à l'entrée en formation. Le stagiaire devra être majeur pour obtenir, après réussite aux certifications, la carte professionnelle permettant d'exercer le métier d'éducateur sportif.

2 – Chaque candidat doit être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou du PSE1 (Prévention et Secours en Équipe de niveau 1) à jour de sa révision annuelle, selon la formation envisagée. Attention, l'attestation d'Initiation à l'Alerte et aux Premiers Secours (IAPS) suivie lors de la Journée Défense et Citoyenneté (ou JAPD : journée d'appel de préparation à la défense) n'est pas suffisante.

Comment obtenir le PSC1 ou PSE1 : s'inscrire auprès d'un organisme de formation agréé en secourisme par la préfecture de votre département (voir sur le site de la préfecture dans la rubrique, sécurité civile / secourisme) : compter 10h de formation pour le PSC1 et 35h pour le PSE1 et 6 h pour le recyclage. Le Creps organise des sessions de PSC1 en 2020.

3 – Les candidats de nationalité française et âgés de moins de 25 ans doivent fournir l'attestation de participation à la JAPD (journée d'appel et de préparation à la défense) ou JDC (journée défense et citoyenneté). Les candidats n'ayant pas encore effectué la JDC au moment de l'inscription doivent fournir leur attestation de recensement en attendant la convocation à la JDC.

4 – Chaque candidat doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport concerné (le modèle est fourni dans le dossier d'inscription).

5 – Il est fortement conseillé d'avoir un bon niveau de pratique sportive générale et surtout dans la discipline visée pour la formation ; les tests d'entrée en formation, qui consistent essentiellement à réaliser des épreuves sportives sont éliminatoires (les descriptifs détaillés de ces tests figurent dans les dossiers d'information sur le site internet du CREPS) et nécessitent un entraînement spécifique indispensable pour avoir une chance de les réussir. **Le test de « Luc-Léger » notamment exige pour le réussir, un entraînement largement supérieur à de la simple course à pied.**